

**4. La TLPE est régie à NARBONNE par la délibération du 23 juin 2015.** En remplacement de la Taxe sur les affiches, frappe les dispositifs publicitaires présents sur le territoire de la commune. La ville de NARBONNE a mis en place une politique d'exonération bien plus favorable que le régime général afin de protéger les plus petites structures en exonérant les enseignes non scellées au sol inférieures à 12m<sup>2</sup>, les dispositifs inférieurs à 20 m<sup>2</sup> font l'objet d'une réfaction de 50%.

### Exonérations

- Les enseignes autres que scellées au sol, dont le cumul est inférieur ou égal à 12 m<sup>2</sup>,
- Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales (par exemple, concernant une fête populaire, un évènement sportif, culturel, religieux ou patriotique), ou concernant des spectacles,
- Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat (par exemple, croix de pharmacie),
- Les supports relatifs à la localisation de professions réglementées (buralistes, huissiers,...)
- Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur le terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé,
- Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à 1 m<sup>2</sup>.
- Vitrophanie uniquement en surface intérieure des vitrines.

### Quels tarifs s'appliquent ?

#### Enseignes (superficies cumulées des faces taxables)

	< 7 m <sup>2</sup>	> 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>		> 12 m <sup>2</sup> et ≤ 20 m <sup>2</sup>	> 20 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2</sup>
		scellées au sol	non scellées au sol	*	*	*
2025	exonérées	24,40 €	exonérées	24,40 €	48,80 €	97,70 €

\* Les enseignes autres que scellées au sol dont le cumul est inférieur ou égal à 12m<sup>2</sup> sont exonérées mais leur surface compte pour le calcul des superficies cumulées et la tarification de tranche.

#### Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (superficie unitaire du support)

	Non numériques		Numériques	
	≤ 50 m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2</sup>	≤ 50 m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2</sup>
2025	24,40€	48,80 €	73,30€	144,80 €

### Contacts

Pour toute information complémentaire sur la TLPE, sa déclaration ou une estimation de son montant (au vu de la déclaration), la cellule TLPE est à votre disposition :

Par email : [tipe@mairie-narbonne.fr](mailto:tipe@mairie-narbonne.fr)

Par téléphone : **04 68 90 30 12** (tarif appel local)

Par courrier : Ville de Narbonne/service TLPE (Direction des Finances) - place de l'hôtel de ville - CS 80823 – 11785 NARBONNE CEDEX

### Quand devrai-je payer cette taxe ?

Pour l'exercice 2025, le recouvrement de la taxe sera effectué au mois de septembre 2025.



GO PUB CONSEIL  
www.gopubconseil.fr

